

Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach  
Canton de Saint-Avold

**COMMUNE DE PORCELETTE**

N°25/2023

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023**

**Nombre de membres**

**en exercice : 19**

**présents : 14**

**votants : 17**

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIG Dominique, PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Etaient présents tous les membres, sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé - BAROTH Cosette

Absents ayant donné procuration :

Mme THAUVIN Pascale, à René MICK, Adjoint Municipal  
Mme GENEVAUX Sandra, à Marie-France GUERRIERO, Maire  
Mr FELINI Guillaume, à Natacha WÖHNER, Conseillère déléguée

Mr René MICK a été nommé secrétaire de séance.

**1.- OBJET : Approbation du compte rendu des délibérations du 27 juillet 2023.**

Le procès-verbal des délibérations du 27 juillet a été adressé aux membres du conseil, les observations formulées sont prises en compte, nous passons au vote :

Voix pour : 16	Voix contre : 1	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

Fait et délibéré le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Marie France GUERRIERO.



Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach  
Canton de Saint-Avold

**COMMUNE DE PORCELETTE**

N°26/2023

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 14 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIQ Dominique, PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Etaient présents tous les membres, sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé - BAROTH Cosette

Absents ayant donné procuration :

Mme THAUVIN Pascale, à René MICK, Adjoint Municipal  
Mme GENEVAUX Sandra, à Marie-France GUERRIERO, Maire  
Mr FELINI Guillaume, à Natacha WÖHNER, Conseillère déléguée

Mr René MICK a été nommé secrétaire de séance.

**2.- OBJET : Chasse communale.**

Renouvellement des baux de chasse venant à expiration le 1<sup>er</sup> février 2024

Sur proposition et après avis favorable de la commission consultative de la chasse réunie le 12 octobre 2023,

**A) Résultat de la consultation écrite des propriétaires fonciers pour l'affectation du produit de la chasse**

Le Maire rend compte du résultat de la consultation écrite des propriétaires amenés à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse (consultation arrêtée le 30 septembre 2023)

Procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la location :

Nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote : 433

Superficie totale de la chasse communale : 614ha66a47ca

Nombre de propriétaires décidant l'abandon du produit de la chasse : 361

Superficie totale appartenant à ces propriétaires : 414ha09a28ca

Par conséquent, plus de 2/3 des propriétaires possédant plus des 2/3 de la superficie chassable se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la Commune de PORCELETTE pour la durée du bail du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

### **B) Demande d'enclaves**

L'ONF a transmis en mairie la liste des parcelles cadastrales retenues au titre des enclaves qu'elle souhaiterait exploiter à savoir :

Section 6 : parcelles 0037 à 0042

Section 7 : parcelles 005 à 009, 0015, 0034 à 0052, 0129, 0142 à 0146, 0224, 0253 à 0296

Section 23 : parcelles 0044

Section 24 : parcelles 0008

Section 31 : parcelles 0001 à 0006, 0009 à 0025, 0043 à 0045, 0050, 0052 à 0053, 0055 à 0057, 0063, 0066, 0069

Section 33 : parcelle 0011

D'une superficie totale de : 28 hectares et 98 ares

Il convient au conseil d'en délibérer

### **C) Convention de chasse de gré à gré**

Madame le Maire présente le dossier de demande de convention de chasse de gré à gré déposé par l'adjudicataire actuel du lot 1 : Mr Alain STOULIG

Suite à l'avis favorable de la Commission consultative communale de chasse, il convient :

D'accepter la signature de la convention de gré à gré pour le lot n°1 avec Mr. STOULIG

Suite à la demande de convention de gré à gré déposée par l'adjudicataire actuel du lot n°2, Mr Benjamin BAUER et après avis favorable de la Commission consultative communale de chasse

Il est proposé au conseil d'accepter la signature de la convention de gré à gré avec Mr BAUER.

### **D) Fixation du prix du loyer pour le lot de chasse n°1**

Mme le Maire propose au conseil d'attribuer le bail de chasse du lot n°1 à Mr STOULIG par procédure de gré à gré pour la période de 2024 à 2033 pour un montant de loyer annuel s'élevant à 3500€.

### **E) Fixation du prix du loyer pour le lot de chasse n°2**

Mme le Maire propose au conseil d'attribuer le bail de chasse du lot n°2 à Mr BAUER par procédure de gré à gré pour la période de 2024 à 2033 pour un montant de loyer annuel s'élevant à 3000€.

### **F) Estimateur dégâts de gibiers rouges**

Les dégâts exceptés ceux des sangliers qui sont pris en charge par le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts des Sangliers font l'objet d'une évaluation dans les conditions prévues par les art. R229-8 à R.229-14 du Code de l'Environnement. A cette fin, un estimateur doit être désigné au début du bail et pour toute sa durée.

Mme le Maire vous propose de nommer à cette charge Mr. KLOTZ de l'ONF qui l'accepte.

Le renouvellement des baux de chasse à ces conditions est soumis au vote :

Voix pour : 15	Voix contre : 0	Abstentions : 2
----------------	-----------------	-----------------

Fait et délibéré le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marie France GUERRIERO.



Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach  
Canton de Saint-Avold

**COMMUNE DE PORCELETTE**

N°27/2023

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 14 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIQ Dominique, PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Etaient présents tous les membres, sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé - BAROTH Cosette

Absents ayant donné procuration :

Mme THAUVIN Pascale, à René MICK, Adjoint Municipal

Mme GENEVAUX Sandra, à Marie-France GUERRIERO, Maire

Mr FELINI Guillaume, à Natacha WÖHNER, Conseillère déléguée

Mr René MICK a été nommé secrétaire de séance.

**3. OBJET : Demandes de subventions.**

**3.1 : Sapeurs-pompiers :**

L'amicale des sapeurs-pompiers sollicite une subvention pour couvrir les frais de l'animation qu'ils ont organisée lors des festivités du 13 juillet 2023.

Après avis de la commission vie associative. Il est proposé au conseil municipal de leur allouer une subvention de **1100€**.

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**3.2 : Association des parents d'élèves :**

L'association des parents d'élèves a fourni du jus de pomme pour la commune, il est proposé de leur allouer une subvention de **100€**.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Fait et délibéré le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marie-France GUERRIERO.



Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avold
<b>COMMUNE DE PORCELETTE</b>

N°28/2023

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 14 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIG Dominique, PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Etaient présents tous les membres, sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé - BAROTH Cosette

Absents ayant donné procuration :

Mme THAUVIN Pascale, à René MICK, Adjoint Municipal  
Mme GENEVAUX Sandra, à Marie-France GUERRIERO, Maire  
Mr FELINI Guillaume, à Natacha WÖHNER, Conseillère déléguée

**4. Objet : Renouvellement de la convention intérim avec le centre de gestion.**

Par délibération en date du 9 novembre 2020, Madame le Maire a signé une convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par la mission intérim et territoires du centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale de la Moselle. Cette convention prendra fin le 31 décembre 2023 et ne peut être renouvelée que par reconduction expresse. Le conseil municipal décide de renouveler cette convention qui n'a pas de répercussion financière immédiate pour la commune.

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

Fait et délibéré le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Marie France GUERRIERO.



Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avold
<b>COMMUNE DE PORCELETTE</b>

N°29/2023

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 14 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIQ Dominique, PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Etaient présents tous les membres, sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé - BAROTH Cosette

Absents ayant donné procuration :

Mme THAUVIN Pascale, à René MICK, Adjoint Municipal  
Mme GENEVAUX Sandra, à Marie-France GUERRIERO, Maire  
Mr FELINI Guillaume, à Natacha WÖHNER, Conseillère déléguée

**5. Objet : Acquisition de parcelles privées, régularisation d'une inscription cadastrale.**

Le Maire précise que la politique foncière de la municipalité consiste à acquérir des terrains en limite de forêts dans le but d'agrandir l'emprise forestière de la commune, ou des terrains voisins de parcelles communales. Ces achats se font à la demande de propriétaires désireux de vendre.

Des terrains privés nous ont été proposés à la vente ;

- Sur proposition du maire et après délibération, le conseil municipal décide :

➤ D'acquérir les terrains ci-après mentionnés, au prix indiqué :

Propriétaire/vendeur	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface Ares	Prix de vente € l'are	Soit
LAMBERT Jacqueline	20	193		8.28	30	1 413.00
	34	06		38.82	30	
				47.10		
CONSORTS SAUDER	15	0099	NEUGELANDE IM TAL	15.85	30	
	19	0189	KIRCHENBERG	08.20	30	
	20	0155	AM KIRCHENBERG	20.84	30	
	20	0160	SPITTELER WIESE	02.63	30	
				47.52		1 425.60
HARTER Yves et Marie Laurence	20	205/190	SPITTELERBER G	15.72	30	471.60
<b>TOTAL</b>				<b>110.34</b>		<b>3 310.20</b>

- de confier la transaction à une étude notariale
- que l'ensemble des frais d'actes liés à cette transaction (géomètre, bornage, notaire, etc...) sera à la charge de la Commune,
- d'ouvrir les crédits correspondants (dépenses) au BP 2023 de la Commune
- D'autoriser le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches, techniques, administratives et financières nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment de signer les actes de vente correspondants

Voix pour : 16	Voix contre : 0	Abstentions : 1
----------------	-----------------	-----------------

### **5.1.- Régularisation d'un enregistrement cadastral.**

Lors du dépôt de leur permis de construire le 23 novembre 1982, Monsieur Yves HARTER s'est engagé à céder gratuitement à la commune la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la Rue de la Libération. Il produit un document d'arpentage établi par Monsieur Jean FEIL Géomètre expert. Cette emprise cadastrée sous le N° 550 Section 17 Parcelle 170 est toujours encore enregistrée au nom de Mme LEONARD Marie, belle-mère de Mr HARTER. Il y a lieu de régulariser cette inscription au cadastre.

Le Conseil municipal :

- Donne son accord à cette régularisation
- Autorise le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches, techniques, administratives et financières nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment de signer les documents et actes correspondants

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

Fait et délibéré le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marie France GUERRIERO.





Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach  
Canton de Saint-Avold

**COMMUNE DE PORCELETTE**

**N°30/2023**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2023**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 14 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIG Dominique, PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Etaient présents tous les membres, sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé - BAROTH Cosette

Absents ayant donné procuration :

Mme THAUVIN Pascale, à René MICK, Adjoint Municipal  
Mme GENEVAUX Sandra, à Marie-France GUERRIERO, Maire  
Mr FELINI Guillaume, à Natacha WÖHNER, Conseillère déléguée

**6.- OBJET : Cession de terrains.**

Monsieur MULLER Mickaël a construit sa maison d'habitation sur un terrain – Impasse Floréal cadastré Section 6 Parcelle 364.

Pour cette construction le SMIASB ne pouvait pas autoriser le déversement du « pluvial » dans le réseau d'assainissement et l'intéressé était obligé de réaliser un puits d'infiltration.

Une solution autre pouvait être envisagée par la mise en place d'une servitude au travers du terrain communal ; pour un déversement dans le fossé.

Par le passé les mêmes opérations de cessions de terrains ont été consenties pour des voisins de ce fossé dans le lotissement du Marais, au prix de 100€ de l'are

Par message du 30 Août 2023 l'intéressé nous exprime son souhait d'acheter les parcelles 366, 368 et 370 de la section 6 attenant à son terrain se trouvant sur la parcelle 364 de la section 6 (5 impasse Floréal).

- Surface d'environ 4, 68 ares
- Au prix de 100 € l'are
- Frais d'arpentage, de bornage et d'acte notarié à charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal par :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

Décide de :

- confier la transaction à une étude notariale
- d'inscrire la recette au budget 2023 de la commune
- D'autoriser le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches, techniques, administratives et financières nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment de signer les actes de vente correspondants

Fait et délibéré le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Marie France GUERRIERO.



## 7.- Communications.

### 7.1 Mise à la réforme :

Mme le Maire informe :

- de la mise à la réforme des tables et chaises de l'ancienne école, du fait qu'il fallait vider les lieux après la vente du bien.

- de la mise à la réforme du véhicule immatriculé 326.ASK.57, hors d'état de marche. Le véhicule a été cédé à un tiers n'amenant aucun frais de cession et de réparation à la commune.

Les fiches d'inventaire seront annexées au compte-rendu du présent conseil.

- Mme le Maire présente le rapport d'activité 2022 de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie :

Le conseil en prend connaissance et prend acte du rapport d'activité 2022 de la CASAS.

Le conseil municipal est clos à 20H32.

Fait et délibéré le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Marie France GUERRIERO.



Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 27 octobre 2023.  
et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 20 octobre 2023